

## MARCHE PUBLIC

# VOYAGE SCOLAIRE DANS LES ALPES

### RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Date limite de remises des offres  
Lundi 25 mars 2024 à 17 heures**

## Sommaire

1/ OBJET DU MARCHÉ .....	3
2/ TYPE DE PROCÉDURE .....	3
3/ MODIFICATIONS AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	3
4/ DOSSIER REMIS AUX CANDIDATS .....	3
5/ CONDITIONS DE PRESENTATION DES PLIS.....	3
6/ DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....	3
7/ DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	4
8/ PIÈCES A PRODUIRE POUR LA CANDIDATURE .....	4
9/ PIÈCES A PRODUIRE POUR L'OFFRE .....	4
10/ CRITÈRES DE SELECTION DES OFFRES .....	4

## **1/ OBJET DU MARCHÉ**

Le présent marché a pour objet l'organisation du voyage dans les Alpes du mardi 17 septembre 2024 au 21 septembre 2024 pour 4 jours et 3 nuits.

## **2/ TYPE DE PROCÉDURE**

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée (MAPA) selon les dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, décret 2006-975 du 1er août 2006.

Les variantes ne sont pas autorisées selon l'article 50 du CMP.

La présente offre est publiée sur le site [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com), rubrique « Marchés publics/liste des offres des marchés »

## **3/ MODIFICATIONS AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Aucune modification ne peut être apportée au DCE (dossier de consultation des entreprises) par les candidats.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée de remise des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir formuler aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **4/ DOSSIER REMIS AUX CANDIDATS**

Le dossier remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

Lettre de candidature (DC1)

Déclaration de candidature (DC2)

Acte d'Engagement

Cahier des Charges Particulières

Le présent Règlement de la Consultation

## **5/ CONDITIONS DE PRESENTATION DES PLIS**

Les offres doivent être rédigées en langue française conformément à la loi n°94-665 du 4 août 1994 modifiée.

Les prix seront exprimés en euro.

## **6/ DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres seront reçues jusqu'au 25 mars 2024 à 17 heures soit sur la plateforme de publication AJI , soit par dépôt contre récépissé à l'intendance du Lycée VAN DONGEN.

Les enveloppes porteront obligatoirement la mention :

**VOYAGE SCOLAIRE DANS LES ALPES**

« NE PAS OUVRIR L'ENVELOPPE »

Et seront adressées à l'attention de Mme Marie-Christine BERNE

## **7/ DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **8/ PIÈCES A PRODUIRE POUR LA CANDIDATURE**

A l'appui de sa candidature le candidat doit produire en un seul exemplaire les documents prévus aux articles 44, 45 et 46 du Code des Marchés Publics :

Une fiche faisant état de sa capacité technique et financière

Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet,

Une déclaration sur l'honneur datée et signée pour justifier que le candidat :

A satisfait aux obligations légales et fiscales

N'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir

Celle-ci devra être jointe dans la première enveloppe intérieure relative aux certificats sociaux et fiscaux.

## **9/ PIÈCES A PRODUIRE POUR L'OFFRE**

L'offre du candidat sera présentée dans la deuxième enveloppe portant mention « Offre » et comprenant l'acte d'engagement, la Proposition Financière du titulaire et le CCP.

Elles devront être conformes dans leur présentation aux dispositions prévues par l'article 55 du Code des Marchés Publics.

## **10/ CRITÈRES DE SELECTION DES OFFRES**

Le choix du fournisseur sera fait par une commission d'analyse des offres interne au Lycée VAN DONGEN.

Le marché sera attribué à l'entreprise ayant fourni l'offre la plus intéressante, appréciée sur la base :

La qualité : 40%

Le prix : 30 %

Le service : 30%

Les candidats seront informés du résultat de la commission au plus tard le 01 avril 2024.